

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 6

SÉANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025

Date de
convocation :
12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 6

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Mme Brigitte LEVEUR, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 3

Mme Valérie BIDET, Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU.

Finances

Pouvoirs de vote : 2

Mme Valérie BIDET à Mme Bernadette CAPDEVILLE
M. Dominique REAU à M. Christian GIRARDI

Attribution de
secours d'urgence

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

φφφφφφφφ

Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant la situation précaire de certaines familles et personnes sur la commune, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que [REDACTED] vivant en couple, domicilié sur la commune d'Aiguillon, se trouve en difficulté.

Publié le

Au vu de son budget fragile, Mme MAUROUX, assistante sociale au CMS de Tonneins, demande au Centre Communal d'Action Sociale une aide financière d'urgence d'un montant de 200 € pour participer au paiement d'une facture d'eau.

Après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration
décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'attribution d'une aide financière via le chèque eau suite au partenariat signé avec le concessionnaire AGUR d'un montant de 200 €.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Christian GIRARDI

